

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent
à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Rome, le 7 novembre :
Dans la nuit dernière est mort le cardinal Grégorio, secrétaire des bulles papales et grand chancelier de l'ordre de St.-Grégoire. Il était âgé de 81 ans.

On a acheté pour le duc de Bordeaux une partie du palais Conti; cette habitation est composée de 25 appartemens. La cour du duc est fixée à 12 personnes.

Le comte de Montbel est arrivé ici, venant de Gœtz.

On écrit de Wisbaden, le 17 novembre :

L'échange des courriers entre notre ville et Bruxelles, est maintenant très-fréquent. Le roi Léopold a fixé son voyage vers le milieu de cette semaine, quoiqu'il ne soit pas encore entièrement rétabli. La durée de toute la cure de l'illustre malade aura donc été de cinq semaines; on espère que S. M. reviendra l'année prochaine.

On écrit du grand-duché de Hesse, le 14 novembre, au Mercure de Souabe, que parmi les étudiants auteurs des troubles qui ont éclaté l'été dernier à l'université de Gœttingue (Hanovre), 24 ont été condamnés à la peine de la rélegation. Quelques-uns s'étant refusés de se soumettre au jugement, l'autorité s'est vue forcée d'employer contre eux des mesures de rigueur.

On écrit de Berlin, le 12 novembre :

L'amnistie accordée par S. M. le roi à l'occasion de la 5^e fête séculaire de la réforme, vient de paraître sous la forme d'un ordre du cabinet, en date du 16 de ce mois; il a été envoyé aux différens ministres pour être publié; le voici :

S. M. le roi, à l'occasion de la troisième fête séculaire de la réforme, a daigné faire un acte de clémence envers les détenus coupables de délits qui sont plutôt le résultat de la précipitation que d'une mauvaise intention; en conséquence, nous communiquons aux autorités des différens districts dans lesquels la fête a été célébrée, cet ordre suprême de S. M. le roi :

A l'occasion de la fête de la réforme, et pour exercer un acte de clémence envers ceux qui ont commis quelques délits, plutôt par précipitation que dans une mauvaise intention, et les engager par ce moyen à rentrer dans la bonne voie, j'ai résolu d'accorder quelques grâces. Ainsi j'ordonne qu'à l'exception de tous les crimes qui ont été commis dans des intentions malveillantes, il soit fait grâce à tous ceux qui sont coupables :

1^o De délits punis par une amende de 50 écus au plus ou par une détention de six semaines.

2^o D'injures en paroles ou jointes à de légères voies de fait.

3^o D'une défense personnelle illicite ou de voies de fait contre quelqu'un.

4^o De résistance à des fonctionnaires publics, à condition toutefois que ces derniers n'aient pas été maltraités, et que les délits, compris dans ces quatre catégories, aient été commis avant le 1^{er} novembre de cette année. Toutes les confessions pourront également participer à ces grâces, et tous les délits qui rentrent dans l'une des catégories précitées seront remis, que l'enquête ait déjà été adressée, et le jugement rendu ou que le coupable ait déjà commencé à subir sa peine; les frais de justice doivent être payés des fonds de l'état. En outre j'ordonne que la grâce qui vient d'être prononcée soit appliquée.

5. Aux crimes de lèse-majesté, c'est-à-dire que la peine encourue par ceux de ces crimes qui seraient d'une gravité inférieure, tels qu'ils sont prévus par le § 200 lit. 20 l. II du code du pays, soit remise de moitié. Je vous charge de faire parvenir cet ordre à la connaissance du public par la voie de la feuille officielle et de prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit exécuté le plus tôt possible.

Berlin, le 11 novembre 1839.

FRÉDÉRIC GUILLAUME.

Aux ministres-d'état Muhler, de Rochow, de Nagler et le comte d'Alvensleben.

Les tribunaux compétens sont tenus à se régler exactement sur cet ordre et à l'exécuter dans le plus court délai. Lors de la mise en liberté des graciés, on leur recommandera de se rendre dignes de la clémence royale et d'y puiser des motifs d'un repentir sincère et d'une ferme résolution de s'améliorer.

Berlin, 12 novembre 1839.

Le ministre de la justice, MUHLER.

ANGLETERRE. — Londres, 21 novembre

Un conseil de cabinet a été tenu hier au bureau des affaires étrangères; tous les ministres y assistaient, excepté lord Morpeth. Comme il n'y a plus de mystère quant à l'objet du conseil privé convoqué pour samedi, nous pouvons dire qu'il se rapporte au mariage de S. M. qui sera célébré en avril prochain.

On lit dans le Standard :

Nous apprenons d'une source respectable que lord Melbourne a fait part il y a quelques jours, à un gentilhomme des plus éminens du parti conservateur, de la détermination qu'il est de se retirer du pouvoir avant la réunion du parlement. Nous ne savons pas si sa seigneurie doit se retirer seule (en supposant qu'elle soit bien décidée à le faire), et céder ses fonctions de premier ministre à lord Durham ou à lord Normanby, ou si sa retraite doit être accompagnée de celle de tout le cabinet.

On apprend par la Clie, arrivé hier à Liverpool, que les Français avaient débarqué le 22 septembre, de 4 à 500 hommes pour aider l'armée de Montevideo contre celle de Buenos-Ayres.

On a des nouvelles de New-York, le 1^{er} novembre. Elles n'annoncent rien de nouveau.

On lit dans le Times du 20 novembre :

Douvres, le 19 novembre.

Hier, vers six heures et demie du soir, le duc de Wellington a perdu l'usage de la parole. Le docteur M. Arthur a été mandé immédiatement avec M. Halke, le chirurgien, qui se sont rendus auprès de lui aussitôt que possible. On assure que le duc est resté sans parler jusqu'à six heures du matin, mais qu'il est fait soit peu mieux aujourd'hui. Ses médecins ont été requis à Londres et sont arrivés, cet après-midi, à 5 heures.

Le Times du 21 dit qu'il ne faut pas confondre la maladie du duc avec une apoplexie ou une paralysie. Se sentant indisposé samedi, il se mit lui-même à la diète, et ne mangea dimanche qu'un crouton de pain pour son dîner. Le lendemain matin, après un repas tout aussi frugal, il monta à cheval, et se promena pendant plusieurs heures. Il rentra épuisé de fatigue, et en grande transpiration, et se mit immédiatement au lit, en recommandant de ne pas contremander le dîner qu'il donnait le soir à quelques officiers et qui en effet eut lieu. S. G. dormit tranquillement la nuit suivante, et, depuis, sa santé a continué à s'améliorer. Le seul malheur, c'est que le duc a près de 70 ans et qu'il ne prend pas plus soin de sa santé que s'il n'en avait que 18.

D'après des nouvelles du château de Waïmer, en date d'hier, publiée par le Morning-Herald et le Morning-Post, le docteur Hume et sir Avley Cooper donnaient leurs soins au duc. S. M. avait envoyé demander des nouvelles de sa santé.

Ces deux journaux disent que le duc est hors de danger.

La nouvelle importante des Indes-Orientales qui suit, a paru dans le Morning-Chronicle de ce matin :

Hier on a reçu de Perse, par la voie de St-Petersbourg, une nouvelle fort intéressante. Bien qu'il ne soit parvenu au gouvernement aucune confirmation du fait, nous sommes portés à croire qu'il n'y a aucun doute que le Shah de Perse a accédé à toutes les demandes du gouvernement anglais. Par conséquent, les relations diplomatiques seront reprises aussitôt que notre ambassade pourra retourner à Téhéran, et nous avons lieu de

croire que la conclusion d'un traité de commerce sera un des premiers fruits de l'aplanissement des différends entre les deux cours.

Il est tout naturel que le gouvernement anglais ne peut pas hésiter à évacuer Tarak, l'occupation de cette île ayant été le résultat de l'attitude menaçante que le Shah avait prise.

Nul doute que nous devons ce changement important dans nos relations avec la Perse, à la bonne politique de lord Auckland. C'est en outre un grand triomphe pour nos armes. Ce n'est pas autant le soulagement qu'éprouvera notre commerce dans cette partie du monde, quelque étendu qu'il soit, que la sécurité dont jouira notre empire indien pour la création d'alliances en Perse et dans les Etats de l'Asie centrale, dont on peut se féliciter. De plus, un grande cause de jalousie et de méfiance entre l'Angleterre et la Russie est écartée, et cet événement ne manquera pas de produire un effet salutaire sur l'arrangement de la question orientale.

L'état de la situation moyenne de la Banque d'Angleterre, dans les douze semaines entre le 20 août et le 12 novembre, annonce une augmentation dans le numéraire et les lingots possédés par la Banque. Par elle-même, cette augmentation n'est d'aucune importance, puisqu'elle est seulement de 20 mille livres sterling. Toutefois, la publication de cette situation a fait une grande sensation à la bourse de Londres. C'est que dans une augmentation, quelque minime qu'elle soit, on voit un terme à la crise financière qui a si cruellement agité la Grande-Bretagne. Il faut penser que depuis le mois de janvier la décroissance de la réserve en espèces de la Banque a été continue; de 9 millions 356 mille livres, moyenne du trimestre finissant au 3 janvier, la réserve était descendue graduellement à deux millions 525 mille livres dans le trimestre qui a fini le 15 octobre, et il n'est pas bien sûr que, sans l'aide qu'elle a trouvée auprès de la Banque de France, la Banque d'Angleterre n'eût pas été obligée de suspendre ses paiemens en espèces, mesure qui aurait porté le coup le plus funeste à l'industrie britannique, et qui aurait eu un grand retentissement sur le continent.

Maintenant on peut considérer ce danger comme passé; il est probable que la réserve en espèces reprendra promptement son rapport avec la circulation, car elle n'est à présent que du septième, ou moins de moitié de ce qu'exige ordinairement la sécurité des banques, qui doivent toujours, dit-on, avoir en caisse, en espèces, au moins un tiers de la somme des billets en circulation.

Il est à croire du reste que si les inquiétudes les plus vives de cette crise sont à peu près dissipées, une élévation permanente du taux de l'intérêt lui survivra certainement, et ainsi l'industrie britannique va se trouver privée désormais d'un des principaux avantages qu'elle possédait sur l'industrie du continent: le bon marché des capitaux. La crise de 1839 aura établi l'équilibre sous ce rapport entre l'Angleterre et les autres peuples industriels, et l'argent sera désormais aussi cher en Angleterre qu'en France, en Allemagne et en Belgique.

FRANCE. — Paris, le 23 novembre.

M. le garde-des-sceaux vient de créer une commission chargée de préparer la révision des dispositions du code d'instruction criminelle, relatives à l'arrestation et à la mise en liberté provisoire. Cette commission est composée de MM. Odillon-Barrot, Nicod, Hebert, baron Roger (du Loiret), député; Rossi, professeur au collège de France et à la faculté de droit; Bèrenger, conseiller à la cour de cassation; Franck-Carré, procureur-général à la cour royale de Paris; Boucly, substitut du procureur-général; Desclozeaux, directeur des affaires criminelles; Boudet, secrétaire-général au ministère de la justice; Faustin Hélie, chef de bureau à la direction des affaires criminelles.

FEUILLETON. — 25 NOVEMBRE.

DEUX MARIAGES.

Mme. Dureuil, femme élégante et belle encore, malgré ses quarante-deux ans, reçut un matin une lettre dont elle reconnut le signataire rien qu'en jetant un coup-d'œil sur la suscription; elle était encore au lit, et, détournant un peu la tête vers la place ordinairement occupée par son mari :

Oh Dieu! dit-elle, heureusement Jules n'est pas là.

Ma chère dame, disait la lettre, quoique nos relations soient depuis long-temps interrompues, vous n'en êtes pas moins la femme que j'estime le mieux, et en laquelle j'ai le plus de confiance. Je suis bien malheureux; j'ai besoin de trouver auprès de vous des consolations et des conseils. Serrez-vous assez bonne pour recevoir aujourd'hui votre ancien ami?

Le colonel LEGRAS.

Ces quelques mots n'avaient rien dont le mari le plus susceptible pût s'offenser; mais l'occupation unique de Mme. Dureuil était d'éloigner de l'atmosphère où elle vivait le plus léger nuage, et de ne pas laisser à un mari qu'elle adorait, un prétexte même futile de refroidissement. Deux ans avant l'époque dont nous parlons, elle était riche, veuve, et dans tout l'éclat d'une beauté dont elle avait l'art et le bonheur de dissimuler la maturité. M. Legras, celui même dont elle venait de lire la lettre, recherchait sa main; et peut-être les belles qualités, la fortune et la position du colonel auraient-elles décidé la veuve à accepter ce parti avantageux, si un incident imprévu n'en eût décidé autrement.

Elle rencontra dans le monde un jeune homme de vingt ans, beau, bien fait, un de ces jeunes gens Céladons et Méléagres tout à la fois, qui allient aux grâces de la figure cette ardeur aventureuse, cet air martial et fier dont l'empire est à peu près certain sur les femmes. M. Dureuil, qui entraît à peine dans le monde, s'éprit subitement de la veuve et il s'attacha à ses pas, avec toute l'ardeur qu'inspire un premier amour. Il n'avait point de fortune, point de carrière ouverte devant lui; cependant il ne cédait à aucun calcul; il aimait et peut-être songeait-il moins à un mariage qu'à d'autres espérances vagues de bonheur. On a remarqué que souvent le premier amour d'un jeune homme lui est inspiré par une femme plus âgée que lui.

La veuve partagea bientôt la passion de Jules Dureuil, mais elle tenait trop à sa réputation pour céder; peut-être aussi l'atteinte fut-elle si vive, qu'elle songea au mariage dans l'intérêt même de son amour. Du moment où l'empire de cette passion fut bien établi dans le cœur de la veuve, elle

éloigna le colonel Legras et sans rompre avec lui s'arrangea de manière à ne plus le rencontrer; cependant comme on ne congédie pas sans raison un homme honorable qu'on a été sur le point d'épouser il faut dire la vérité au colonel et lui avouer l'amour ardent qu'avait inspiré M. Jules Dureuil.

Madame, lui dit le colonel avec une franchise militaire que rendait plus vive encore son amour déçu, ce que vous m'apprenez me désespère pour moi d'abord, pour vous ensuite.

Pour moi, monsieur?

Hélas! oui, le bonheur n'est possible que dans certaines conditions hors des limites qui lui sont assignées nous ne devons trouver que mécomptes et déceptions.

Il faut des époux assortis, est un adage commun, mais vrai. J'ai quarante-huit ans, madame; vous en avez quarante, que deviendrez-vous dans cinq ans? que deviendrez-vous dans dix? Vous aurez alors un demi siècle, et lui, il sera dans toute la vigueur de l'âge, il atteindra à peine au sommet de la jeunesse... il aura trente ans!... Mais vous pourriez être la mère de ce petit monsieur!

Un langage pareil devait déplaire; il déplut à une femme décidée à écouter l'amour plutôt que la raison, et le colonel la quitta sans avoir vu M. Dureuil et certain d'être bientôt appelé à consoler une femme assez imprudente pour se donner à quarante ans un mari qui sortait du collège. Il ne voulut point être témoin du bonheur d'un jour de celle qu'il aimait, et transporté loin d'elle ses pénates, il alla loger place Royale. Il y apprit bientôt, par un billet de faire part, que la veuve était l'heureuse femme du jeune Dureuil. C'était cet homme qui, après deux ans d'absence, annonçait sa visite et demandait des consolations.

Comme il s'est trompé! se disait Mme Dureuil; Jules est aussi tendre, aussi amoureux, aussi épris de moi que le premier jour; ma lune de miel dure encore.

Elle jetait ensuite les yeux sur la glace qui tapissait le fond de son alcove, et en se voyant belle et fraîche à son réveil comme un fleur épanouie à peine depuis quelques instants, son orgueil de femme comprenait que jus qu'à ce moment du moins la fidélité de son mari n'avait rien de méritoire.

Jules était absent, il est vrai; une partie de chasse le retenait loin de Paris et de sa femme; mais c'était là une suite naturelle de sa position, une de ces conditions qui constituent la dignité d'une femme mariée; on ne s'éloigne pas d'une maîtresse dont l'amour est livré à tous les caprices du hasard, à tous les changemens de la volonté; on quitte sa femme dont

l'affection est inamuable, dont on remplit le cœur et la pensée de loin comme de près. Maintenant fallait-il recevoir le colonel Legras? un ancien soupirant, un rival déclaré de Jules? et cela en l'absence d'un mari aussi jaloux sans doute qu'elle l'était elle-même. Si une femme qui eut eu des prétentions sur Dureuil demandait à le voir, serait-elle bien aise qu'il la regut loin d'elle et sans témoin? Elle gardait cet amour d'un jeune homme de vingt-deux ans avec un soin si précieux qu'elle s'effarouchait, et pouvait-elle aussi résister au désir de prouver au colonel qu'elle avait surmonté de funestes prévisions et que malgré ses quarante ans elle avait su fixer l'amour et le bonheur.

Mme. Dureuil donna à sa toilette ses soins patiens et habituels et se rendit dans son salon. Le colonel ne tarda pas à venir. Ce n'était plus le même homme, il était vieilli de quinze ans, son costume était négligé, ses cheveux rares, mal ramenés sur son front soucieux et les rides de son visage déposaient de soucis récents.

Et vous? dit-il à Mme. Dureuil, comme un homme dont l'aspect seul fait deviner le malheur, êtes-vous heureuse?

Parfaitement, monsieur; mais que vous est-il arrivé? Quel malheur imprévu vous rappelle une amie oubliée depuis deux ans?

Je suis perdu, répondit le colonel; c'en est fait pour moi du bonheur et de la tranquillité, et c'est vous, vous qui me eûtes le repos et l'honneur; oui, madame, l'honneur! puisqu'on en fait assez peu de cas dans ce monde pour le placer dans un accident qui ne dépend pas de nous... Ah! si vous m'eussiez aimé...

Monsieur... mais expliquez-vous, colonel.

Oh! mon histoire est longue et sanglante; mais je vais vous la dire, car j'éprouve le besoin d'épancher mon cœur dans un cœur ami.

Vous me faites frémir, colonel.

Vous vous souvenez de mes conseils de deux ans passés, madame; je voulais vous dissuader d'un mariage qui me paraissait dangereux par la disparité des âges; eh, bien! ces conseils, je n'ai pas su les suivre moi-même.

Vous êtes marié, colonel?

Depuis dix-huit mois, madame, je vous aimais, et obligé de renoncer à vous, j'ai cherché à vous oublier; j'ai fui tous les lieux où je pouvais vous rencontrer, je me suis logé au Marais et me suis imposé la loi de ne pas dépasser la Porte-Saint-Martin que je ne fusse guéri de mon amour. Le ministre de la guerre aurait pu me sauver en me donnant de l'activité; il ne l'a pas voulu. Il y avait dans la maison que j'occupe, et sur le même palier que le mien, un ancien militaire, veuf, et père d'une fille de dix-huit ans; la

La commission sera présidée par M. Bérenger, en l'absence de M. le garde-des-sceaux; M. Faustin-Hélie remplira les fonctions de secrétaire.

La commission chargée de préparer un projet de loi sur la réhabilitation a terminé ses travaux. Ce projet de loi va être incessamment soumis à l'examen du conseil d'état, du comité de législation.

S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans est arrivé à Lyon, le 19, à 2 heures et demie de l'après-midi. Le prince royal est entré à cheval, à la tête d'un nombreux état-major.

S. A. R. a été reçue à l'extrémité du faubourg de la Guillotière par le lieutenant-général et par M. le préfet. L'administration municipale a voulu célébrer cette journée par un acte de bienfaisance. Les prisonniers pour dettes détenus dans la prison de Perrache, ont presque tous été mis en liberté par M. le maire, sur les fonds de la dotation du major-général Martin. Ce magistrat a adressé aux détenus mis en liberté une allocution très-touchante.

Le conseil des ministres, qui s'était réuni ce matin à une heure chez M. le président du conseil s'est ensuite assemblé à 4 heures chez le roi. On disait que des nouvelles reçues d'Autriche avaient motivé cette seconde convocation. (La Presse.)

L'Angleterre n'avait point jusqu'ici admis de consuls français dans ses colonies, et la France, réciproquement, n'admettait point de consuls anglais dans les siennes. On annonce que des négociations, ouvertes récemment avec le cabinet de Londres, ont eu, ou doivent avoir prochainement pour résultat de mettre un terme à cette anomalie; et plusieurs agens consulaires français, destinés à résider dans quelques-unes des colonies anglaises, sont sur le point de recevoir leur *exequatur*. Au reste, la concession est réciproque, comme l'était l'exclusion.

La semaine dernière a été fatale aux sociétés en commandite; quatre sont en liquidation et deux sociétés viennent de déposer leur bilan, c'est donc 141 sociétés en commandite créées par action le 1er janvier 1853, qui déposent, et 245 en liquidation.

M. Tarral, docteur médecin, qui donne des soins à M. Van Amburgh, publie la note suivante sur l'état de la santé du célèbre dompteur :

« La petite plaie résultant de la morsure de la lionne, était presque cicatrisée, lorsque M. Van Amburgh, voulant reprendre ses représentations au théâtre, s'est fatigué la jambe à tel point qu'un abcès s'est formé à côté de la blessure, par suite de cette imprudence.

« Comme l'abcès s'étendait vers le pied, on conçut des inquiétudes, et c'est alors que je fus appelé ainsi que M. le docteur Mott en consultation avec M. Canning, chirurgien de M. Van Amburgh.

« De petites incisions à la jambe ont été reconnues nécessaires, mais il n'a été question de gangrène ni d'amputation.

« Depuis plusieurs jours la plaie de la morsure est complètement guérie, et en ce moment la santé de M. Van Amburgh est en assez bon état; la guérison a fait assez de progrès pour qu'on puisse espérer que dans très-peu de temps M. Van Amburgh sera capable de reprendre ses travaux. »

Le célèbre Carter est arrivé à Paris, il a commencé hier ses répétitions au Cirque-Olympique.

La section criminelle de la cour de cassation était saisie aujourd'hui de la question de savoir si l'on peut admettre légalement, d'après les termes précis des articles 332 et 333 du code pénal, une accusation d'attentat à la pudeur de la part d'un mari sur la personne de sa femme.

La chambre du conseil avait d'abord résolu négativement cette question, par le motif qu'elle ne rentrait point dans les prévisions du code pénal; mais la chambre des mises en accusation rendit un arrêt contraire. De là pourvoi en cassation du sieur G... La cour, sur les conclusions conformes de M. le procureur-général Dupin, a pensé que l'article 332 du code pénal n'était point limitatif, et en conséquence elle a rejeté le pourvoi. Par suite de cette décision, le sieur G... comparaitra donc prochainement sur les bancs de la cour d'assises.

MORT DU GÉNÉRAL JACKSON. — On a reçu à Londres des nouvelles des Etats-Unis du 30. Voici ce que nous lisons dans la Gazette de Philadelphie, du 28 :

« Ce matin, nous avons reçu de Louisville la triste nouvelle de la mort du général Jackson. Cette nouvelle vient d'une source qui ne permet pas qu'elle soit révoquée en doute. Dans quelques jours nous recevrons les journaux de l'Ouest et du Sud, qui nous feront connaître tous les détails concernant la mort de cet homme illustre. Il y a déjà quinze jours que l'on avait reçu de fâcheuses nouvelles de la santé du général. »

« connaissance fut bientôt faite. Le père était sans fortune, la fille belle; malgré mon âge et mon amour pour vous, je fus séduit. Je m'imaginai qu'en m'attachant à cette jeune fille je perdrais votre souvenir, et quant à l'époque de ma naissance si éloignée de la sienne, je me fis les illusions ordinaires. Un homme n'est jamais vieux, me disais-je; il peut avoir impunément vingt ans, trente ans de plus que sa femme. Je suis riche, je suis colonel, et parce que cette jeune fille paraissait répondre à ma passion, je crus qu'elle m'aimait, comme si la fortune, la position, n'étaient pas des liens puissants qui étirent les âmes, les garotent, pour ainsi dire, et leur font sacrifier leurs penchans les plus vifs et les plus secrets. J'épousai celle que j'aimais, et durant les premiers jours de mon mariage, je ne cessai de penser à vous.

« Vous m'avez abandonné pour un jeune homme; j'ai répondu à votre détachement par une union pareille à la vôtre. Ma femme était docile, réservée et quelquefois mélancolique; elle jouissait sans empressement d'une fortune inespérée, et son caractère facile me faisait croire que je finirais doucement ma vie près d'elle.

« J'eus alors l'idée de quitter Paris et d'aller vivre dans une petite terre que je possédais en Auvergne. Hélas! pourquoi n'ai-je pas pris ce parti à l'époque de votre mariage avec M. Dureuil! je vivais tranquille sinon heureux, lorsque ce matin, avant le jour, mon domestique est venu me dire qu'un étranger était dans la chambre de ma femme. Il avait entendu, disait-il, une voix étrangère, la voix d'un homme!

« Chez vous, colonel? — Oui chez moi, à deux pas de chez moi. L'audace des femmes et de ceux qui les séduisent n'a plus de bornes. Je courus à la porte de communication qui conduit à l'appartement de ma femme. elle était fermée au verrou. Je sortis alors de ma chambre; une femme de chambre s'éduite gardait la porte de ma femme; le portier gagnait veillard dans sa loge pour elle et pour son amant. Ainsi tout s'empresse en faveur d'une jeune femme qui veut tromper un mari plus âgé qu'elle! Je brisai cette porte, j'entrai; on ne m'avait pas trompé; elle était avec son amant que faire, dans un moment pareil? — Ah! mon Dieu! vous les avez tués, colonel? — Je crois que la loi me le permettait; la loi comprend en effet qu'un homme outragé dans sa famille, trahi dans sa maison, peut éprouver un désespoir si furieux que sa raison doit alors l'abandonner, et qu'il ne répond plus de ses actes; mais cet âge, cause de mon malheur m'a laissé quelque

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

» Bayonne, 25 novembre.
» Madrid, le 18.

» L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

» Madrid jouit d'une parfaite tranquillité. Un décret de la régente ordonne la dissolution des cortès. (Interrompue par le brouillard.)

— Le ministère espagnol actuel est ainsi composé : Evariste Perez de Castro, président du conseil et ministre des affaires étrangères; Francisco Narvaez, ministre de la guerre; San Millan, ministre des finances; Arrazola, ministre de grâce et justice; Calderon Collantes, ministre de l'intérieur, et Montes de Oca, ministre de la marine.

— Nous recevons à l'instant des nouvelles de Madrid en date du 19 novembre, et le texte du décret royal de dissolution des cortès. Voici ce texte :

DÉCRET ROYAL.

« Considérant que mon conseil des ministres m'a fait sentir la nécessité de consulter la volonté nationale par suite des grands évènements qui ont changé complètement l'aspect des affaires publiques, me conformant à cet avis comme reine régente du royaume pendant la minorité de mon auguste fille Isabelle II, et en son royal nom, en vertu de la prérogative que me donne l'art. 26 de la constitution, je décrète ce qui suit :

» Art. 1er. Le congrès des députés est dissous.

» Art. 2. Conformément à l'art. 26 de la constitution, le tiers du sénat sera renouvelé.

» Art. 3. Les nouvelles cortès se réuniront dans la capitale de la monarchie, le 18 février 1840, conformément au même article de la constitution.

» Vous l'aurez pour entendu, etc. Moi, la reine régente.
» Au palais, le 19 novembre 1839.

» A. D. EVARISTO PEREZ DE CASTRO,
» Président du conseil des ministres. »

Dans le rapport à l'appui du décret de dissolution, le ministre après avoir passé en revue les évènements termine ainsi : « Le gouvernement qui avait obtenu la bienveillance et l'adhésion d'un des corps législatifs était violemment attaqué par l'autre, tandis qu'il continuait à mériter la confiance de Votre Majesté. Quelque douleur, madame, que ce conflit causât à vos ministres, ainsi qu'à Votre Majesté, ce n'est pas eux qui l'ont fait naître; pour l'éviter même, au risque de paraître tourner le dos au danger, ils ont plusieurs fois déposé leur démission entre les mains de Votre Majesté.

« Trouvant de graves difficultés à résoudre pour le moment, non la question ministérielle, mais celle du conflit survenu entre les deux corps parlementaires, ils ont conseillé à V. M. pour un temps très-limité, l'exercice d'une prorogation constitutionnelle. Votre majesté, gage de confiance, d'amour, et de bonheur pour les Espagnols, suit si telle ne fut pas leur intention, et cela, après que V. M. eut accédé en partie au désir du cabinet en offrant ainsi les moyens de nouvelles combinaisons, si elles étaient possibles.

« Mais quand cette mesure conciliatrice, inspirée par les meilleurs desirs, venait d'être prise, au moment où l'on allait la promulguer dans le sein des cortès l'un des deux corps, entraîné sans doute par son zèle adopta soudainement en l'absence des membres du ministère, une détermination qui compliqua la question d'une manière si grave, qu'elle rendit inévitable la nécessité de consulter la nation.

« Contre l'intention sans doute du corps délibérant et les populations mêmes qui pourraient accueillir la déclaration du refus de l'impôt, ce refus peut exposer aux plus extrêmes dangers une cause dont le triomphe était naguère assuré.

« A côté du sentiment de ce péril, s'éleva d'une part une question de prérogative, tandis que de l'autre la position relative des deux éléments du congrès crée une difficulté insurmontable, à moins qu'on ne consulte la nation, nous regrettons, Madame, cette mesure; mais les choses sont arrivées à un point qu'une dissolution est devenue indispensable.

« En attendant, madame, c'est le devoir du gouvernement de n'omettre aucun des moyens qui peuvent conduire à la grandeur de la pacification générale; il soumettra aussi très-volontiers sa responsabilité au jugement des cortès.

« Maintenir l'ordre avec une fermeté inexorable, procurer les ressources nécessaires pour que le triomphe, assuré entre nos

liberté d'esprit, m'a enlevé la chaleur du premier mouvement. Tuer une femme! égorger froidement un jeune homme! Non, j'ai levé le fer, la coupable s'est évanouie, le coupable n'a pas pâli; alors j'ai entraîné cet homme avec moi; il a choisi une épée; et suivi du domestique qui m'a instruit et du portier depuis longtemps dans les intérêts des coupables..

— Depuis longtemps, colonel? demanda Mme. Dureuil.
— Oui, depuis longtemps, madame; ce n'est pas d'hier qu'ils me trompaient. Suivis de ces deux témoins, nous sommes sortis de Paris et je l'ai tué...

Loyalement, en présentant ma poitrine à son épée; j'ai vu vingt fois son fer à une ligne de mon cœur; mais enfin le bon droit l'a emporté, et il est tombé sur l'herbe sans pousser un cri. Ah! madame, si jamais vengeance a été juste, c'est la mienne; si jamais duel a été légitime, c'est celui que je viens d'avoir. Eh bien! je frémis malgré moi, je suis un meurtrier! il est vrai, je suis un homicide. mais je ne suis pas un assassin, et il y a des moments où ma conscience se révolte comme celle d'un criminel; cependant, le fait est certain, j'ai surpris les coupables. Ils n'ont rien nié! Je ne sais pas le nom de cet homme, je ne l'avais pas vu jusque-là; que m'importe quel il était? Croirez-vous, madame, que j'erre dans la ville depuis ce matin sans oser rentrer chez moi? Ma femme... celle qui m'a trahi, qui m'a trompé, que faut-il faire? comment l'aborder? Dois-je m'adresser aux tribunaux et les faire retentir de ma honte? Faut-il fuir et lui permettre de mêler mon nom à ses prochaines intrigues? Une femme qui introduit son amant jusque dans sa chambre nuptiale ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Conseillez-moi, madame, guidez-moi, agissez pour moi, je vous en prie; dans le trouble où je suis, je suis incapable de prendre un parti sensé.

— Mme. Dureuil était tremblante en écoutant ce récit; les malheurs du colonel la faisaient songer à sa propre situation, que deviendrait-elle grand Dieu! si son jeune mari était aussi perfide et aussi trompeur que Mme. Legras? Le colonel s'était vengé, il avait tué son rival; que peut une femme contre une rivale? Un honnête homme trompé appelle à son aide l'opinion publique, qui tous les jours devient plus juste et moins railleuse, et l'opinion se rit d'une vieille femme et excuse l'inconstance d'un jeune mari.

— Eh bien! madame, demanda encore le colonel, que dois-je faire? Vous m'avez éprouvante, colonel, laissez-moi me recueillir un moment. Que je suis fâchée de l'absence de Jules, il est de bon conseil... Jules... Jules... vous savez bien que je ne connais pas M. Dureuil, que je

mais, ne passe pas à celles de nos ennemis et tranquillise le peuple espagnol sur la conservation de ses institutions, sur la régence de Votre Majesté, telle est l'impérieuse obligation de votre gouvernement. Le cœur magnanime et généreux de Votre Majesté, non plus que l'esprit de vos ministres, ne peut admettre d'autres idées que celles de sauver l'état par la consolidation complète du trône légitime de votre auguste fille la reine Isabelle II et de la constitution de 1837 que les ministres de V. M. ont jurée, et que, même au péril de leur existence, ils présenteront intacte aux cortès.

» En attendant, ils soumettent à l'approbation de votre majesté le projet suivant de décret.
» Madrid, le 18 novembre 1839.

» Signé : Evariste Perez de Castro, Lorenzo, Arrazola, Francisco Narvaez, José de San-Millan, Saturnino, Calderon Collantes, Manuel Montes de Oca. »

La Gazette de Madrid, du 14, publie la pièce suivante de Barcelone du 31 octobre :

ARMÉE DE CATALOGNE. — ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.
On écrit ce qui suit du bourg d'Arlor, en date du 26 :

La nuit dernière, le comte d'Espagne a été destitué du commandement de ses troupes. La junte l'a envoyé chercher pour la présider et une fois qu'il a été introduit dans son sein, il a été désarmé, pris et conduit en France, accompagné par les membres de la junte Orten, Ferrer et Sampons. Le commandement des troupes a été donné à Segara. Le secrétaire Adel a été arrêté. Lavandero a été chargé de dresser l'inventaire des papiers du comte d'Espagne. On apprend en outre d'une source certaine qu'il a été décidé de garder sur ces évènements le secret le plus absolu, à tel point que le lundi, 28 octobre on ne savait encore rien à Berga. Ce que je m'empresse de vous communiquer par ordre du général-commandant en chef, afin que vous le fassiez connaître au public.

« Barcelone, le 30 octobre 1839. ANTONIO TERRERO. »

— On écrit de Vinaroz : Cabrera a voulu mettre à l'épave la garnison de Cantaviéja. Il s'est présenté pendant la nuit avec quelques hommes devant la place, et là des cris de Vive Isabelle II ont été proférés par son ordre. Les soldats de faction ont ouvert un feu bien nourri, et des volontaires ont exécuté une sortie. Cabrera a témoigné à la garnison toute sa satisfaction pour sa vigilance et son zèle.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 novembre.

Le roi quittera Wiesbaden vers le milieu de la semaine prochaine, et sera de retour à Laeken le samedi 30 novembre. On assure que S. M. s'arrêtera un jour à Liège et qu'elle y recevra les autorités.

Il y a eu le 19 de ce mois, chez le roi, un petit dîner auquel assistaient M. le comte de Walderdorff, ministre dirigeant de Nassau; M. le baron de Bose, maréchal de la cour; M. Moeller, le président du gouvernement, et M. le colonel baron de Preen, commandant en chef des troupes duciales.

C'est le 20 et non le 18, comme nous l'avons imprimé hier, que les jeunes princes de Saxe-Cobourg sont arrivés à Wiesbaden. (Indép.)

La cour de cassation se réunira en assemblée générale le 30 novembre prochain, pour la présentation des candidats à une place vacante de conseiller, par suite du décès de M. Taintanier.

Par acte royal en date du 19 novembre 1839, le sieur Pauli (J.), consul de S. M. le roi de Hanovre à Gand, a reçu l'exequatur qui l'autorise à exercer ses fonctions.

M. D. Luiz Victorio de Noronha, gentilhomme de la maison de S. M. la reine de Portugal, chevalier de l'ordre de Malte, a été reçu, le 22 de ce mois, par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, et lui a remis les lettres qui l'accréditent auprès du gouvernement du roi comme chargé d'affaires de S. M. la reine de Portugal et des Algarves.

Bruxelles, le 23 novembre. — Société des Fonds Publics. (2 heures.) — Aucune affaire n'a été engagée avant que le cours de Paris soit connu; alors l'actif espagnol a été fait à 25 1/4 5/8 1/2 3/8, transactions assez nombreuses.

Amsterdam, 23 novembre. — (5 heures.) — Le marché aux fonds nationaux était aujourd'hui fort calme et sans tendance prononcée. Au commencement les cours étaient plus faibles, mais ils sont revenus aux taux d'hier. En ardois le marché a été très actif. Les nouvelles fâcheuses d'Espagne et la crise ministérielle dans ce pays, ont provoqué quelques ventes qui ont fait baisser le cours de 3/8 p. c. En autres fonds étrangers il y avait peu d'affaires et pas de variations.

Intégrales 2 1/2 p. c. 51 9/16 5/8 1 1/16, 5 p. 98 5/16, billets de chance 25 15/16, actions de la société de commerce 165 1/4 1/8, Ardois 24 5/16 5/16 1/8 5/16, coupons 19 5/8 18 7/8.

n'ai aucun droit à son amitié. Quand on m'a dit qu'il n'était pas près de vous, j'ai respiré plus librement; croyez-vous que je vous aurais fait cette confidence devant lui? Pensez-vous que j'aurais voulu rougir devant ce jeune homme et me mettre à la merci de ces indiscretions?

Vous traitez bien mal mon mari, monsieur.
Ceci ne peut pas l'atteindre, puisque je ne le connais pas.

Ah! je le sais bien, monsieur, et si vous le connaissiez, vous changeriez d'opinion. Certes, je suis loin de vouloir aggraver votre douleur en proposant le tableau de mon bonheur, mais vous m'avez reproché que quand on a étudié longtemps le caractère de son mari, quand on a des preuves, je ne dirai pas de son amour, mais de sa franchise et de sa loyauté, quand on le sait doux, bon, reconnaissant, et j'ajouterai vertueux, alors on peut être tranquille sur son avenir et prier un ami comme vous, colonel, d'avoir foi en celui que l'on aime. Oui, je regrette que Jules ne soit pas ici; il aurait adouci vos douleurs en les partageant, et vous aurait donné un conseil que je cherche sans le trouver.

Elle achevait à peine qu'un bruit inaccoutumé troubla la maison; on allait, on venait, on appelait. — Madame! madame! criait-on. — Est-ce ici où loge M. Dureuil?

— N'entrez pas, n'entrez pas.

Mme Dureuil pâlit, elle leva involontairement les mains au ciel. Vous aurais-je apporté le malheur qui me suit? dit le colonel.

La servante échevelée se précipita dans le salon.

— Madame, dit-elle, madame... Monsieur... — Jules est revenu? s'écria Mme. Dureuil.

— M. Dureuil est mort!

— Mort? dit la pauvre femme en se précipitant hors du salon.

— C'est donc un accident arrivé à la chasse? demanda le colonel à la servante immobile à la même place.

M. Legras se fit conduire dans la pièce où l'on avait déposé le cadavre. Mme. Dureuil tenait dans ses bras la tête inanimée de son mari, et son désespoir muet ne trouvait pas de larmes. Le colonel s'avança vers elle; il jeta les yeux sur la figure du jeune Dureuil, puis tout d'un coup il s'écria :

— O ciel!... c'est ce misérable qui... Et se tournant vers la malheureuse qui pouvait enfin pleurer :

Le me coup nous a vengés tous deux, madame... mais vous, vous êtes plus heureuse que moi, vous êtes veuve. (Courrier français.)

LIEGE. LE 25 NOVEMBRE.

Nous avons rapporté les résultats de l'adjudication qui a eu lieu le 20 de ce mois des travaux de terrassements et des ouvrages d'art à exécuter sur les trois sections de chemin de fer comprises entre la Meuse et Pépinster; les prix les moins élevés par lot séparé avaient été soumissionnés :

2°	Dupont,	fr. 1,510,000
3°	Prins,	949,900
	Prins,	1,934,000

et pour l'entreprise en masse deux soumissionnaires s'étaient rencontrés pour la plus basse soumission, savoir :

Le sieur Schaken, pour la somme de 4,259,000.
Et le sieur Prins pour la même somme de 4,259,000.

Le 21, M. l'ingénieur en chef directeur Simons a proposé, attendu que l'adjudication en masse présente plus de facilité pour l'exécution, et que la différence des deux résultats n'est pas considérable, d'arrêter le choix entre les sieurs Schaken et Prins, en n'accordant toutefois au maximum, à l'adjudicataire que le montant de la réunion des trois plus basses soumissions pour les lots séparés, c'est-à-dire 4,195,900 fr.

Le ministre des travaux publics considérant que, quant à la question de personne, l'un et l'autre concurrent offraient des garanties égales; et que, quant à la question d'argent, il convenait, pour ne pas être injuste et dans l'intérêt du trésor public, de laisser aux deux entrepreneurs le soin de la résoudre par de nouvelles offres de rabais, a réuni les deux soumissionnaires à l'hôtel de son ministère, et leur a déclaré qu'il leur laissait à eux-mêmes le soin de vider le partage quant à la question d'argent.

Il a été entendu que pour que l'entreprise en masse pût l'emporter sur l'entreprise en détail, il fallait que le rabais nouveau excédât la différence sus-indiquée de 65,100 fr.

A la suite de cette déclaration, il a été assigné un cabinet aux sieurs Schaken et consorts et un autre aux sieurs Prins et consorts.

Après s'être retirés une demi-heure, les entrepreneurs se sont représentés et ont remis, de part et d'autre, leurs soumissions nouvelles; M. le ministre des travaux publics en a donné lecture.

Il en est résulté que, sur la somme de 4,259,000 fr., le sieur Schaken a fait un nouveau rabais de 101,000 fr., et le sieur Prins de 74,000 fr.

En conséquence M. le ministre des travaux publics, par arrêté du 22, a déclaré M. Schaken, adjudicataire des travaux de terrassements et des ouvrages d'art sur les trois sections de la Meuse à Pépinster, moyennant la somme de 4,158,000 et a accepté comme cautions du sieur Schaken les sieurs Parent, Moreau, Doreye, Beaulieu, Gosuin, F. et Ch. Prion et Drapier.

Après que le rabais de l'adjudication des trois sections de Liège à Pépinster, a été faite en présence de M. le ministre des travaux publics, M. Schaken, s'est adjoint comme associés les sociétés Chenay, Prins, et Beaulieu. De cette manière si M. le ministre le désire les travaux pourront être achevés dans les deux ans jusqu'à la frontière de Prusse. Le gouvernement et le public n'auraient qu'à se louer d'une pareille union.

Le conseil communal dans le huis-clos de sa séance de samedi dernier, 25 courant, a décidé que le traitement du préfet des études et de professeur de rhétorique du collège de notre ville porté primitivement à cinq mille francs serait réduit à quatre mille francs, plus une part dans les minerval dudit établissement.

Des voleurs ont dérobé pendant l'une des nuits dernières, un tonneau d'esprit de genièvre, marqué R, n. 214, qui était déposé au port de la Goffe. La police n'a pu, jusqu'à ce jour, malgré ses recherches, découvrir les auteurs de ce vol.

Vendredi dernier, un ouvrier ardoisier, qui travaillait sur les toits des bâtiments en construction de l'université, a perdu l'équilibre et a roulé du haut du toit. Il allait infailliblement périr, quand, par le plus grand bonheur, il est resté accroché au crampon du chenal. — On est accouru immédiatement au secours de ce malheureux.

Samedi dernier, à 6 heures du matin, une femme s'est jetée dans la Meuse, au quai St.-Leonard. Malgré la promptitude des secours, on n'a pu parvenir à la sauver. Toutes les recherches faites pour découvrir le corps de cette malheureuse sont restées infructueuses.

Il paraît que cette femme était allée voir, la veille, son mari, enfermé pour cause d'aliénation mentale, et que cette visite avait fait sur son esprit une telle impression, qu'elle avait résolu de mettre fin à ses jours.

Un assez grand nombre de nos ouvriers armuriers des environs de Liège émigrent en ce moment. La fabrique des armes de guerre et de luxe chômant chez nous, cette émigration doit moins surprendre.

— On écrit de Liège, 25 novembre, à l'Indépendant : Depuis quelque temps un habitant de cette ville est devenu membre de la confédération germanique. M. le comte de Lannoy-Liedekerke, neveu du comte de Looz, prince de Rhena-Waldeck, vient de succéder à son oncle dans la souveraineté du pays de Waldeck, une des nombreuses provinces qui composent la confédération germanique.

Depuis la mort de M. le comte de Looz, un grave procès s'était élevé entre ses divers héritiers, parmi lesquels plusieurs prétendaient lui succéder dans la souveraineté de Waldeck. Par un arrêté de la cour supérieure de Munster, les droits de M. de Lannoy ont été reconnus, et il a été en conséquence proclamé prince de Rhena-Waldeck et membre de la confédération germanique.

Tous ceux qui ont connu M. de Lannoy et qui ont pu apprécier son heureux caractère, apprendront avec plaisir cette élévation de fortune aussi subite qu'elle a été inattendue.

On rapporte qu'il y a quelques années, alors que M. de Lannoy se trouvait dans un état peu brillant, des offres lui avaient été faites de renoncer, moyennant une rente viagère de quelques cents francs, à tous ses droits éventuels à la principauté de Waldeck. (1)

— On lit dans l'Emancipation :

Pressé, tout récemment, par le besoin d'argent, le gouvernement hollandais s'était entendu avec la Société de commerce des Pays-Bas, pour que celle-ci acceptât pour cinq ou six millions de traites, à six mois de date, qui en outre d'une délégation du ministre, seraient fournies sur elle par une maison de banque de Londres.

Une maison juive fut chargée de la négociation : elle s'empressa

(1) Nous croyons que le correspondant de l'Indépendant se trompe en faisant entrer le prince actuel de Waldeck-Rhena, dans la confédération germanique.

de partager cette somme entre diverses places, où elle espérait trouver des preneurs et elle donna à ses correspondants l'ordre de négocier de ces valeurs, jusqu'à concurrence d'une somme fixée pour chacun d'eux. Ce fut ainsi qu'on engagea des sommes assez fortes à Francfort, Paris et Anvers, à raison de 5 p. c. l'an moyennant une prime de un et un quart pour cent au profit des preneurs. Il avait été expressément stipulé par ces derniers que les traites qu'ils recevraient seraient préalablement acceptées par la Société de commerce, et ils s'étaient de leur côté, engagés à ne mettre ces valeurs en circulation qu'après trois mois révolus.

Cette affaire fut traitée avec le plus grand secret (car on ne s'était adressé qu'à ceux avec qui on avait déjà conclu de semblables marchés pour compte du gouvernement hollandais) et elle aurait probablement échappé à la publicité, si la Société de Commerce, on ignore pour quel motif, n'eût refusé son acceptation à ces traites lorsqu'elles lui furent présentées.

Ce refus déconcerta singulièrement le ministre et plus encore la maison de Londres, qui se vit forcée d'annoncer à ses correspondants qu'elle ne pouvait satisfaire à l'engagement qu'elle avait contracté à leur égard de livrer les traites en question.

Pour étouffer cette malheureuse affaire, on abandonna aux preneurs la prime de 1 1/4 p. c. et ceux-ci, comme on le prévoyait bien, n'hésitèrent pas à accepter un si beau dédit et promirent de se taire.

Nous ne croyons pas exagérer en supposant que le ministre hollandais accordait à la maison de Londres une commission de 1 1/2 p. c., si on ajoute cela à la prime de 1 1/4 p. c. et à l'intérêt de 5 p. l'an accordés, aux preneurs, on trouvera que cet emprunt pour 6 mois était contracté à raison de 10 p. c. l'an et plus. Par suite du refus de la Société de Commerce, le ministre hollandais a dû abandonner la prime aux preneurs sans avoir touché un florin.

On nous transmet les détails suivants sur un crime qui vient de se commettre dans la commune de Vlierzele près d'Oordgem, canton d'Alost; et dont quelques circonstances nous rappellent les exploits des brigands connus sous le nom de chauffeurs qui désolèrent la Flandre au temps de la république.

Dans la nuit du 16 au 17 du courant, une bande de malfaiteurs composée de cinq à six individus, pénétra dans la ferme exploitée par Jeanne Schollaert, vieille octogénaire, après avoir pratiqué un trou au-dessous de la porte d'entrée; ils entrèrent dans une chambre au rez-de-chaussée où couchaient la fermière et sa servante, orpheline élevée chez elle; la première fut sommée le pistolet sur la gorge d'indiquer le lieu où son argent et ses objets les plus précieux se trouvaient déposés, pendant que l'on tint sa servante également en respect à l'aide d'une arme à feu. Les deux victimes demandèrent grâce en désignant quelques objets de valeur à la rapacité de leurs agresseurs; mais la fille Schollaert ayant persisté à dire qu'elle n'avait point d'argent caché chez elle, les voleurs se mirent en devoir de l'étrangler. Ses plaintes et ses gémissements éveillèrent une autre servante qui couchait dans une mansarde au-dessus de la chambre où se commettait le crime et celle-ci appela le domestique et se mit à crier au meurtre. Les malfaiteurs lâchèrent immédiatement prise et s'enfuirent en emportant les objets qu'ils avaient eu le temps de rassembler.

La fermière fut trouvée sans connaissance par les voisins accourus au bruit et le médecin de l'endroit jugea son état désespéré.

Les bourgmestres de Vlierzele, Burst, Rambrugge, Oordgem et autres communes environnantes ont pris de suite les mesures nécessaires afin de découvrir les auteurs du crime; mais toutes leurs démarches et perquisitions sont restées jusqu'à présent infructueuses. (Messager de Gand.)

— On écrit de Namur, le 22 novembre :

Ce matin, vers les 7 heures, une violente explosion s'est fait entendre en ville, a détruit toute la toiture et endommagé le bâtiment de notre gazomètre.

Les besoins du service de l'éclairage au gaz avaient nécessité la construction d'un nouvel appareil; déjà la cuve était presque achevée, le récipient en tôle était suspendu, les tuyaux qui conduisent le gaz des laveurs étaient placés, un bec provisoire avait été ajusté dans ce vaste appareil pour éclairer les ouvriers; encore quelques jours de travail, le nouveau gazomètre était achevé; ce matin, en y mettant le feu, une violente explosion eut lieu, tout fut arraché et détruit, les doutes furent lancés au loin contre l'ancien gazomètre dont le gaz s'échappait en prenant feu.

Un ouvrier a été complètement brûlé des pieds à la tête, son état ne laisse aucun espoir de le sauver; d'autres ont été atteints de la même manière, mais moins gravement. Un soldat qui était de faction sur les remparts de la caserne a été blessé par les éclats de tuiles qui ont été lancés au loin.

Ce malheur est dû à la négligence des ouvriers qui ont omis de fermer leur bec, ou le gaz s'est échappé du tuyau principal, on ignore; toujours est-il que le gaz a été reçu dans la grande cloche qui était suspendue en l'air, et que le feu y a été communiqué lorsque les ouvriers ont voulu s'éclairer pour se mettre à l'ouvrage.

Nous croyons que le service de l'éclairage ne sera pas longtemps interrompu, l'ancien appareil étant légèrement endommagé.

— On écrit de Mons, le 25 novembre :

Un accident épouvantable a eu lieu à Frameries. Le 21, huit heures du matin, le feu grisou s'est manifesté dans l'un des puits en activité du charbonnage du Piquery, sur Frameries. Le feu s'est déclaré dans l'une des tailles pratiquées dans la couche dite Petite garde de Dieu. Un ouvrier travaillant dans cette taille s'est aperçu que le gaz brûlait dans sa lampe, saisi de frayeur, il jeta loin de lui, elle alla se briser contre un corps dur qui creva la toile métallique; alors le feu se propagea rapidement dans les galeries. Un ouvrier voulut arrêter la flamme, mais ce fut en vain, il était trop tard. L'air vicié s'était enflammé de toutes parts, par suite d'irruption d'aérage.

Vingt-neuf ouvriers ont été victimes de cette explosion simultanée. Un a été asphyxié, 24 sont plus ou moins grièvement brûlés, 4 seulement ont été plus légèrement atteints; l'ouvrier qui a succombé est le nommé A. Hogniaux, de Frameries. Les soins et les secours sont prodigués aux malheureuses victimes. Une enquête est commencée. (Gazette de Mons.)

Au sujet de la nouvelle publiée par le Courrier Français, que 12,000 Russes marcheraient vers la Perse pour s'opposer aux progrès de l'Angleterre, le Journal de Francfort publie ce qui suit :

« Nous savons de manière à n'en point douter, que les cabinets de Londres et de Vienne sont parfaitement d'accord sur la question d'Orient. Nous avons de plus la certitude que le plus parfait accord règne, non-seulement entre le cabinet de St-Petersbourg et celui de Vienne, mais encore, malgré le prétendu insuccès de M. de Brunow, entre le cabinet de Londres

et celui de St-Petersbourg, relativement à la même question. Cette uniformité, cette harmonie de la politique de ces puissances, dont nous osons affirmer la vérité, est-elle compatible avec les démonstrations militaires, hostiles dont il est fait mention dans cet article? La nouvelle est donc fautive et controuvée. Si elle avait quelque fondement, elle aurait certainement passé par l'Allemagne avant d'arriver à Paris. Il faut donc la mettre au rang de ces bruits faits à plaisir par ceux qui ignorent la véritable situation réciproque de la Russie et de l'Angleterre. »

— Les pièces de 15 et de 50 sous qui sont actuellement en circulation en France forment encore un capital de 20 millions.
La monnaie de billon 10
Les sous 50

Total 80 millions.

Il s'agit aujourd'hui de refondre ces pièces, et malgré la dépréciation qui naturellement frappera cette monnaie lors de l'époque de sa mise hors de cours, on continue en Belgique, et surtout dans la Flandre occidentale, à la recevoir comme bonne et valable monnaie. Nous ne pouvons assez engager le public des villes belges, où les sous de France ont cours, à refuser cette monnaie dépréciée; car le préjudice qui en résultera dans la suite sera immense et atteindra particulièrement les classes moyennes et ouvrières. (L'Organe des Flandres.)

— D'après des lettres reçues de Bruxelles et venant de sources respectables, il paraîtrait que le passage du chemin de fer est décidé par le sud de la ville de Verviers et qu'une station unique sera établie dans les Gérard-Champs. Ce qui semblerait confirmer ces nouvelles, c'est que plusieurs ingénieurs ont travaillé hier pendant la journée dans le rue de Heusy et ses abords. On paraît enfin décidé à pousser les travaux avec activité, car on nous assure que la section de Pepinster à la Prusse doit être mise en adjudication au 1^{er} janvier prochain. (J de Verviers.)

— M. de Potter vient de publier, sous forme de brochure un Post-Scriptum à ses souvenirs personnels, ouvrage qui a paru il y a quelque temps. Cette nouvelle brochure de M. de Potter porte pour épigraphe ces mots de Labruyère : « Il y a des gens contre qui il n'est pas même permis d'avoir raison. »

— On écrit d'Anvers, le 22 novembre : Le bilan de la banque de commerce d'Anvers, pour l'exercice 1858-1859, vient d'être arrêté; après prélèvement des intérêts et des frais d'administration, les bénéfices se sont élevés à fr. 71,279 68 c.

Les journaux et les publicistes français commencent à reconnaître la nécessité d'une alliance entre la France et l'Allemagne, ainsi qu'avec la Hollande, et à contester l'utilité de la reprise des négociations commerciales avec l'Angleterre qui viennent de recommencer à Paris. Le Journal des Débats est à la tête des partisans de cette coalition commerciale de l'occident qui devrait comprendre l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, auxquelles la France veut surtout vendre ses huiles et ses vins, mais dont elle doit admettre les bestiaux, les fers, les fils et les tissus. Dans cette coalition, les colonies hollandaises seraient ouvertes à toutes les parties et ce serait un événement transcendant pour leur commerce et leur industrie.

La Hollande va s'entendre avec la France et nous supposons que notre gouvernement n'est pas inactif dans les négociations qui ont eu lieu en ce moment. (Journal d'Anvers.)

— Tous les présidents de la Convention nationale, à une ou deux exceptions près, ont été journalistes. Sur 63 qui ont présidé cette assemblée, 16 furent guil lotinés, 3 se sont donnés la mort, 8 furent déportés, 6 emprisonnés à perpétuité, 4 devinrent fous et moururent à Bicêtre, 22 ont été mis hors la loi; deux seulement échappèrent à toute espèce de condamnation. De 1789 à 1797, il périt de mort violente la moitié au moins des écrivains politiques résidant à Paris. Si l'on dressait le martyrologe de la presse, cette période fournirait une ample série d'illustrations. (Revue britannique.)

— Nous apprenons et nous annonçons avec plaisir que dans une vente de chevaux qui a eu lieu le 19 courant à Hammeville, près Louvain, un certain nombre de poulains, provenant des étalons du haras, ont été jugés d'excellente qualité par le grand nombre d'amateurs et d'éleveurs qui s'y étaient rendus et se sont vendus à des prix élevés. Un de ces poulains provenant de l'étalon Chapman, âgé de 2 ans et demi, a été vendu 850 fr., un autre du même âge, issu d'Ebora, a été vendu 800, d'autres poulains d'un an à 18 mois, quoique de moyenne taille ont été acquis au prix de 550 à 500 fr.

— Le tribunal de première instance de Bruxelles a eu à s'occuper dernièrement d'un singulier procès. Un domestique renvoyé par son maître demande un certificat; le maître refuse d'abord et consent enfin à écrire : Je reconnais que le nommé *** m'a servi de telle époque à telle époque. Le domestique refuse un pareil certificat et en exige un autre laudatif ou désapprobatif au choix du maître. Le maître refuse. Le domestique donne assignation, devant le juge-de-peace, à son maître pour le faire condamner à lui donner un certificat exprimant une opinion sur son compte. Le maître fait défaut et le juge-de-peace adjugeant au domestique le profit du défaut, condamne le maître à donner un certificat tel qu'il est demandé. Opposition formée, le maître fait encore défaut et est définitivement condamné. Il se décide enfin à faire signifier à son domestique par un huissier un certificat ainsi conçu :

« Je certifie que le nommé *** m'a servi de telle à telle époque; pendant qu'il me servait j'ai été volé, mais je ne prétends pas qu'il soit l'auteur de ce vol. »

Le domestique n'est pas encore satisfait et il assigne de nouveau son ancien maître devant le tribunal de première instance pour le faire condamner à lui délivrer enfin un certificat exprimant une opinion formelle et sur le vol et sur son compte. Le tribunal, avocats de part et d'autre entendus, a débouté le domestique de son action et l'a condamné aux dépens.

ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ENCOURAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE EN BELGIQUE.

Assemblée générale, dimanche, 1^{er} décembre, à dix heures 1/2 du matin, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Motifs de la réunion :

1. Modifications aux statuts de l'association.
2. Nomination d'une commission nouvelle.

Le président de l'Association, M. L. POLAIN.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 26 novembre, représentation extraordinaire, abonnement suspendu : GRAND CONCERT vocal et instrumental, donné par M. et Mme. Panconnier-Guelton, et M. Félix Godefroid. La première représentation de : le PROTÉGÉ, vaud. en 1 acte. Le CONCERT A LA COUR, opéra en 1 acte. BOLERO, pas de deux dansé par Mlle. Gauthier et M. Martin, la Hongroise pas de deux comique, dansé par M. Rouquet et Mlle. Francis.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 NOVEMBRE 1859.
Naissances : 1 garçon, 5 filles.
Décès : 2 hommes, 1 femme, savoir :
Mathieu Joseph Roufouse, âgé de 82 ans, boucher, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Legipont. — Jacques Henri Leruitte, âgé de 80 ans, homme de loi, rue Grande-Bèche, veuf de Jos. Pirotte. — Elis. Natalis, âgée de 90 ans, sans prof., rue Pont-d'Ile.

PENSIONS.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des pensions du 3me trimestre de cette année, à charge de la caisse de retraite, sera ouvert à son bureau à partir de lundi 25 novembre courant.

ANNONCES.

Huitres anglaises et Saumons frais et fumés, chez ANDRIEN fils.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme. BERNIMOLIN-DEGELLE, demeurant ci-devant rue de la Régence, vient de transférer son domicile rue de la Sirène, n° 6, derrière le Chœur de St.-Paul, où elle continue son état de Plumassière-Fleuriste.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

A LOUER pour Noël prochain, une fort belle MAISON, située dans la partie la plus agréable du quai des Tanneurs. S'adresser rue Sauci, n° 1459.

A LOUER dès-à-présent une belle MAISON située dans les Cloîtres de Ste.-Croix, jouissant d'une très-belle vue, ayant au rez-de-chaussée, cour, cuisine, salle à manger et un grand salon; au premier quatre pièces: en outre, chambre de domestique, belles caves, grenier et citerne. S'adresser au n° 55, dans la cour de l'église.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves. S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

VENTE

DEUX MAISONS.

Le Lundi 9 Décembre 1859, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^r GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 61,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES :

- 1° D'une MAISON située à Liège, au pied du Pont des Arches, Outre-Meuse, portant le n° 145.
2° D'une MAISON avec cour, bâtiment derrière et toutes les dépendances, située rue Grande-Bèche, Outre-Meuse, à Liège, portant le n° 1178.
S'adresser audit notaire GILKINET pour obtenir tous renseignements.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26.000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 15,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis. Les primes principales se composent de frs. 450.000, 200.000, 100.000, 2 à 50.000, 2 à 40.000, 1 à 50.000, 1 à 24.000, 5 à 20.000, 1 à 12.000, 5 à 10.000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SÉRIES FR. 200

« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET CIE. A FRANCFORT S. M. qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

LAU MONTANT D'UN MILLION 163.000 FLORINS, dont le tirage se fait en deux classes, savoir le 11 janvier et le 2 mars 1860, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

Ecole de Chant

POUR LES

DEMOISELLES.

ÉTABLIE PLACE DU MARCHÉ,

Au coin de la rue Royale, N° 5-925.

Quelques jeunes personnes ayant exprimé au professeur L. MIGETTE, le désir de recevoir des LEÇONS de MUSIQUE vocale, il informe le public qu'il ouvrira le 14 novembre courant, au local ci-dessus, une ÉCOLE de CHANT pour les Demoiselles; les leçons se donneront le Mardi, le Jeudi et le Samedi de chaque semaine, de 4 1/2 heures à 6 heures du soir.

Prix : 5 francs par mois. Le professeur continue de recevoir les inscriptions pour l'école de chant de garçons qui compte déjà un grand nombre d'élèves.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE.

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SAUIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. Ou se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

AVIS.

Il sera procédé, le 5 décembre 1859, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la Fourniture des OBJETS ci-après désignés, nécessaires au service de l'armée pendant l'année 1860, savoir :

- 1. Passementerie en or et en argent, etc.
2. Chapeaux et coiffes de chapeau.
3. Colbacks de sapeur et de guide.
4. Gants de laine.
5. Id. de peau.
6. Garnitures en peau de veau pour charivaris.
7. Etrilles, ciseaux, éperons de fer, etc.
8. Eponges, patiences et fioles à l'huile.
9. Flammes de lances avec étui.
10. Caisnes de tambour et accessoires.
11. Coiffes de schako et de colback.
12. Plumets avec étui.
13. Panaches, aigrettes et crinières de casque.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, sont déposés à la 2me. division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 19 novembre 1859.

LE SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONIE, GUÉRIT EN PEU DE JOURS

LES PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies diverses. — Pharmaciens dépositaires : Liège, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762; Namur, Ch. Jourdain, Huy, Ranwez, Verviers, Etienne; Maestricht, Grossier; Dinant, Mathieu; Louvain, Smont; Bruxelles, Van Hisbergh, place de la Monnaie, tous pharmaciens.

Imprimerie de RIGA, RUE ROYALE.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Thiers, 4 vol. in-8°, papier vélin, illustrés par 56 portraits, fac-simile, cartes, prix : 20 fr.

LA TENUE DES LIVRES ENSEIGNÉE EN 21 LEÇONS ET SANS MAITRE, par Jaclot; augmentée, etc., 1 vol. in-18, planches, 5 fr.

ELEMENS DU DESSIN INDUSTRIEL, par Tudot, 1 vol. in-18, 5 planches gravées, 1 fr. 25 c.

Le même éditeur prépare le Dictionnaire universel de la Conversation et de la Lecture, Répertoire encyclopédique de l'Histoire, de la Littérature, des Sciences, des Arts, de l'Industrie et du Commerce. 20 vol. grand in-8°, à 2 colonnes, ornés de 60 figures. Prix de l'ouvrage complet : 100 fr.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table with columns for destination (e.g., DE LIÈGE, DE BRUXELLES, DE GAND) and departure times for various train services.

BOURSES.

PARIS, LE 25 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Paris, including items like 5 p. c., 4 p. c., and various bonds.

LONDRES, LE 22 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for London, including 5% consolidated, BELGE 1852, and others.

AMSTERDAM, LE 22 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Amsterdam, including Dette active, Billet de chang., and various bonds.

ANVERS, LE 25 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Antwerp, including Anvers. Dette act., Emp. de 48 milli., and others.

CHANGES

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, and Brussels.

BRUXELLES, LE 25 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Brussels, including Dette active, Emp. Rothschild, and various bonds.

Vienne, LE 16 NOVEMBRE.

Table of stock market prices for Vienna, including Métalliques 5 p. c. and Actions de la Banque.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.